

Le 16 août de la même année il se fit inscrire au barreau de Luxembourg où il se fit bientôt remarquer par sa grande éloquence.

Lorsque, en 1828, à la suite d'un appel lancé par l'avocat bruxellois Edouard Ducpetiaux, en difficulté avec la censure, une douzaine de ses confrères de Luxembourg brisèrent une lance en faveur de la liberté de la presse, Charles Metz fut du nombre. Il était en bonne compagnie, puisque parmi les protestataires, on relève les noms de J.-B. Thorn, M.-L. Schrobilgen, J.-B. Nothomb, A. Resibois etc. (2)

En 1830 se situe un fait qui prouve que Charles Metz entretenait d'excellents rapports de voisinage avec le notaire Jacques Funck, qui demeurait également rue Genistre : le 21. 8. 1830 il figura comme témoin à la déclaration de naissance de l'aînée des enfants Funck-Weydert, Théophile, mieux connu plus tard sous le nom de Funck-Brentano (v. fasc. XI, p. 245).

LE POLITICIEN PRO-BELGE

Connaissant les sentiments généreux de Charles Metz, on divine de quel côté ils vont pencher lorsqu'éclata la Révolution de 1830. Pourtant, au début, Metz ne songea pas à quitter le chemin de la légalité.

Au Congrès National qui se réunit à Bruxelles à partir du 10. 11. 1830, il devait, en qualité de député-effectif, représenter l'arrondissement de Luxembourg comme un des 16 mandataires luxembourgeois ; il n'accepta pourtant pas ce mandat, officiellement parce qu'il «tremblait d'entraîner son pays dans un avenir trop incertain (3)»; en réalité et au demeurant cette attitude prudente lui permettait de plaider et à Luxembourg et devant le nouveau tribunal créé à Arlon.

Peu après Charles Metz prit fait et cause pour la Révolution au point qu'en 1834, il fut prévenu «de s'être fait connaître comme fauteur de la révolte en proférant publiquement des cris séditieux.» Il fut acquitté par le tribunal, mais Goedecke le frappa d'une peine disciplinaire qui lui interdisait l'exercice de sa profession pendant deux semaines. (4)

Vers 1836 Charles Metz prit domicile à Arlon, après avoir demandé sa radiation au barreau de Luxembourg et son inscription à celui d'Arlon. Vu la situation de premier plan que son beau-père, le notaire Vannérus, occupait dans le rang des orangistes, cette situation a dû être des plus pénible, notamment pour Madame Metz.

A Arlon, Charles Metz, Emmanuel Servais et Victor Tesch — le futur ministre — défendaient les intérêts d'un Luxembourg non démembré dans le journal «L'Echo du Luxembourg» dont le premier numéro sortit le 1. 12. 1836.

Lors des élections du 13. 6. 1837 le district de Grevenmacher élut Charles Metz à la Chambre des Représentants, où il siégea effectivement jusqu'au 8. 6. 1841.